



MEDECINS SANS FRONTIERES

8, rue Saint-Sabin 75544 Paris Cedex 11 - France. Tél. (1) 40.21.29.29

Paris, le 9 mai 1990

M. Sotiris PAPASPYROPOULOS
48, rue Dem. Soutsou
Ambelokipi
ATHENES 11521
GRECE

Mon cher Sotiris,

Je te confirme par la présente l'accord de notre Conseil d'administration pour l'ouverture d'un bureau représentant Médecins Sans Frontières-France en Grèce.

Le Conseil d'administration t'accorde sa confiance pour assurer le lancement de ce bureau.

Comme je te le disais au téléphone, le développement de nouvelles sections nationales est soumis à l'approbation du Conseil International de Médecins Sans Frontières, composé des présidents ou directeurs de l'ensemble des six sections européennes existantes. La prochaine réunion de ce Conseil se tiendra le 8 juin 1990, et nous y débattons de cette question.

Je te rappelle la politique que le Conseil International de Médecins Sans Frontières a adoptée en matière de création de nouvelles sections:

- Constituer un groupe de personnes ayant une expérience concrète de terrain avec Médecins Sans Frontières, ce qui revient à faire partir des volontaires avec des sections déjà existantes.
- Etablir un contrat concernant l'usage du nom "Médecins Sans Frontières" pour une période de deux ans.
- Etablir une relation privilégiée, sorte de "parrainage", entre l'une des sections existantes et la section en formation. En l'occurrence, Médecins Sans Frontières-France serait le parrain de la future section grecque.

Je te ferai donc connaître dès la deuxième semaine de juin la position du Conseil International quant à la création d'une section grecque.

Je me réjouis de cette nouvelle aventure et t'adresse mes amicales salutations ainsi que tous mes vœux de réussite.

Rony BRAUMAN
Président